

États financiers

Commission de l'enseignement supérieur des
Provinces maritimes

Le 31 mars 2026

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats d'exploitation et changements à l'actif net	4
État des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers	6-10

Rapport de l'auditeur indépendant

Doane Grant Thornton LLP
Centre Nova
1675 rue Grafton, CP 1000
Halifax, N-É
B3J 0E9
T +1 902 421 1734
F +1 902 421 1068

Aux membres de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (« CESPM »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états des résultats, des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes au 31 mars 2026, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la CESPM ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la CESPM.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- Nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- Nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de la CESPМ;
- Nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'entit      poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entit      cesser son exploitation;
- Nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute d  fici  nce importante du contr  le interne que nous aurions relev  e au cours de notre audit.

Doane Grant Thornton LLP

Halifax, Canada

Comptables professionnels agr  e

Date

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

État de la situation financière

Exercice se terminant le 31 mars

2026

2025

Actifs

Actifs à court terme

Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 260 105	\$ 10 017 211	\$
Frais payés d'avance	664	2 351	
Montants à recevoir			
Île-du-Prince-Édouard	88 961	-	
Nouveau-Brunswick	79 245	99 513	
Nouvelle-Écosse	182 190	83 828	
Autres comptes débiteurs	331 908	153 092	
	<u>5 943 073</u>	<u>10 355 995</u>	

Immobilisations (note 3)

	<u>31 379</u>	<u>28 337</u>	
	<u>5 974 452</u>	<u>\$ 10 384 332</u>	\$

Passifs

Passifs à court terme

Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	153 998	\$ 71 162	\$
Subventions de fonctionnement à verser aux établissements	1 503 975	5 779 129	
Produits différés (note 5)	561 109	1 240 253	
Fonds engagés (note 9)			
Subventions de fonctionnement	3 103 173	2 820 231	
Subventions de capital	16 350	16 350	
	<u>5 338 605</u>	<u>9 927 125</u>	

Actifs nets

	<u>635 847</u>	<u>457 207</u>	
	<u>5 974 452</u>	<u>\$ 10 384 332</u>	\$

Engagements (note 8)

Au nom du conseil d'administration,

 , membre

 , membre

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

État des résultats d'exploitation et changements à l'actif net

Exercice se terminant le 31 mars

2026

2025

Revenus

Apports				
Nouveau-Brunswick	514 351	\$	514 351	\$
Nouvelle-Écosse	644 199		644 199	
Île-du-Prince-Édouard	102 114		102 114	
Subventions de fonctionnement				
Île-du-Prince-Édouard	20 000		20 000	
Revenus des projets (note 6)	1 618 591		1 185 182	
	2 899 255	\$	2 465 846	\$

Dépenses

Amortissement	18 987	\$	25 667	\$
Salaires et charges sociales	1 253 882		1 075 896	
Location des bureaux	113 866		112 804	
Services professionnels	630 641		560 423	
Autres services	19 443		19 077	
Déplacement				
Membres du conseil	4 110		-	
Autres déplacements	8 528		4 021	
Allocation quotidienne	1 125		1 350	
Fournitures de bureau, livres et abonnements	10 274		8,486	
Publications	1 202		2 058	
Projets spéciaux, comités et autres (note 7)	658 557		235 499	
	2 720 615		2 045 281	
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	178 640	\$	420 565	\$

Actif net au début de l'exercice	457 207	\$	36 642	\$
Excédent des revenus sur les dépenses	178 640		420 565	
Actif net à la fin de l'exercice	635 847	\$	457 207	\$

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

État des flux de trésorerie

Exercice se terminant le 31 mars

2026

2025

Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie:

Activités de fonctionnement

Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	178 640	\$	420 565	\$
Amortissement	18 987		25 667	
	197 627		446 232	
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement				
Frais payés d'avance	1 687		11 086	
Montants à recevoir				
Île-du-Prince-Édouard	(88 961)			
Nouveau-Brunswick	20 268		(89 905)	
Nouvelle-Écosse	(98 362)		(75 305)	
Autres comptes débiteurs	(178 816)		(129 199)	
Comptes créditeurs et charges à payer	82 836		13 276	
Subventions de fonctionnement à verser				
aux établissements	(4 275 154)		(853 633)	
Revenus différés	(679 144)		210 320	
Fonds engagés	282 942		682 248	
	(4 735 077)		215 120	

Activités d'investissement

Achat d'immobilisations	(22 029)		(17 362)	
-------------------------	----------	--	----------	--

Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie

	(4 757 106)		197 758	
Encaisse et équivalents d'encaisse – début de l'exercice	10 017 211		9 819 453	
Encaisse et équivalents d'encaisse – fin de l'exercice	5 260 105	\$	10 017 211	\$

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2026

1. Nature des activités

En vertu des lois sur la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (la « Commission » ou « CESPM ») [Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard – article 18; Nouvelle-Écosse – article 19], les provinces ont le choix de verser les subventions directement aux établissements ou de passer par la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes. Puisque les provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick versent les subventions directement aux établissements de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, les présents états financiers ne comprennent que les subventions de fonctionnement et les subventions de capital versées aux établissements de l'Île-du-Prince-Édouard. En tant que fonction gouvernementale, la CESPM n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales conventions comptables

Base de la présentation

Les états financiers sont présentés conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les montants détenus en compte auprès d'institutions financières.

Estimation de la direction

La présentation des états financiers selon les NCOSBL exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, la présentation du passif éventuel à la date des états financiers et les montants déclarés des revenus et des dépenses pendant la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ceux déclarés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût d'acquisition. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Commission de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle. L'amortissement est prévu sur la base de l'amortissement dégressif, en utilisant la méthode semestrielle dans l'exercice d'acquisition, à l'exception des améliorations locatives, pour lesquelles l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, aux taux suivants :

Matériel informatique	30%
Logiciels informatiques	100%
Matériel et mobilier de bureau	20%
Améliorations locatives	Méthode linéaire sur la durée du bail

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2026

2. Principales conventions comptables (suite)

Revenus

La Commission applique la méthode du report pour comptabiliser ses apports, ses subventions et ses revenus des projets. Les apports affectés sont comptabilisés en tant que revenus au cours de l'exercice où les dépenses correspondantes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés en tant que revenus lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, que le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement garanti.

Régime de retraite

La Commission participe au régime de retraite des employés du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique et des employeurs participants. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations déterminées qui était considéré comme entièrement financé selon une approche de continuité à la dernière évaluation actuarielle du 1^{er} janvier 2024. Cependant, il est comptabilisé sous forme d'un régime à cotisations définies puisque la Commission y participe simplement. La charge de retraite est constatée lorsque les cotisations au régime sont versées ou deviennent exigibles. Durant l'exercice, la Commission n'a constaté aucune charge de retraite (2025 - 3 537 \$).

Instruments financiers

La Commission considère tout contrat créant un actif, un passif ou un instrument de capitaux propres comme un instrument financier, sauf dans certaines circonstances limitées. La Commission comptabilise les éléments suivants comme des instruments financiers :

- Trésorerie et équivalents de trésorerie
- Comptes débiteurs
- Comptes créditeurs et charges à payer
- Fonds engagés
- Subventions de fonctionnement à verser

Un actif ou un passif financier est comptabilisé quand la Commission adhère aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La Commission évalue initialement ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur.

La Commission évalue ensuite tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût amorti, moins toute perte de valeur. La Commission supprime les passifs financiers, ou une partie de ceux-ci, lorsque l'obligation est acquittée, annulée ou arrive à expiration.

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation quand il y a des indicateurs de perte de valeur. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont reprises dans la mesure de l'amélioration, pourvu que l'actif ne soit pas comptabilisé à la date de la reprise à un montant dépassant celui qui aurait été la valeur comptable si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée auparavant. Les montants de toute réduction de valeur ou reprise sont comptabilisés dans le bénéfice net.

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2026

2. Principales conventions comptables (suite)

La Commission s'expose à des risques de crédit découlant de ses instruments financiers. Elle ne s'expose pas à des risques importants de liquidité, de taux d'intérêt ou autres risques de prix.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit de la Commission sont liés à ses comptes débiteurs. Des dispositions pour créances irrécouvrables potentielles sont maintenues; aucune perte de ce type n'a été constatée jusqu'à présent. Selon la direction, la Commission ne s'expose à aucun risque de crédit important et aucune disposition pour créances douteuses n'a été comptabilisée.

3. Immobilisations

			<u>2026</u>	<u>2025</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Matériel informatique	401 539 \$	379 710 \$	21 829 \$	20 335 \$
Logiciels informatiques	163 508	156 961	6,547	4 249
Améliorations locatives	121 954	121 954	-	-
Matériel et mobilier de bureau	<u>175 711</u>	<u>172 708</u>	<u>3 003</u>	<u>3 753</u>
	<u>862 712 \$</u>	<u>831 333 \$</u>	<u>31 379 \$</u>	<u>28 337 \$</u>

4. Comptes créditeurs et charges à payer

Les comptes créditeurs comprennent les remises gouvernementales à payer liées à la masse salariale de 113 \$ (2025 – 338 \$).

5. Produits différés

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Évaluation de l'attribution de grades universitaires du N.-B.	118 600 \$	83 404 \$
Projet collégial	76 356	76 536
Apprentissage expérientiel du N.-B.	47 100	47 100
Province de la N.-É.	193 582	875 674
Enquête sur les résultats des diplômés et diplômées (RDD) Maritimes	<u>125 291</u>	<u>157 539</u>
	<u>561 109 \$</u>	<u>1 240 253 \$</u>

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2026

6. Revenus des projets

	<u>2026</u>		<u>2025</u>	
Programme de sondage	103 153	\$	187 223	\$
Revenus liés à l'attribution de grades universitaires du N.-B.	375 925		491 140	
Financement du personnel attribution de grades universitaires du N.-B.	219 451		180 434	
Revenus de projet précédemment différés	-		233 857	
Divers	187 190		92 528	
Examen des programmes de la Nouvelle-Écosse	732 872		-	
	1 618 591	\$	1 185 182	\$

7. Projets spéciaux, comités et autres

	<u>2026</u>		<u>2025</u>	
Confidentialité et sécurité	4 503	\$	3 207	\$
Programme de sondage	103 153		187 223	
CESPM – Conférence, atelier, collaboration	15 338		18 255	
Examen des programmes de la Nouvelle-Écosse	520 767		-	
Comités et autres	14 796		26 814	
	658 557	\$	235 499	\$

8. Engagements

Voici les futurs montants annuels minimums à payer pour un bail à long terme visant des locaux de bureau :

Exercice se terminant le 31 mars 2027	27 800 \$
---------------------------------------	-----------

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2026

9. Fonds engagés

	<u>Nouveau-Brunswick</u>	<u>Île-du-Prince-Édouard</u>	<u>Autres</u>	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Solde des subventions de fonctionnement – début de l'exercice	- \$	2 817 690 \$	2 541 \$	2 820 231 \$	2 137 983 \$
Revenus					
Subventions					
Non affectées	-	75 428 155	-	75 428 155	70 155 000
Affectées	1 188 938	35 711 600	-	36 900 538	21 524 746
Terre-Neuve-et-Labrador – places dans le programme de réadaptation	-	-	-	-	216 000
	1 188 938	111 139 755	-	112 328 693	91 895 746
Dépenses					
Non affectées					
Holland College	-	26 286 400	-	26 286 400	23 870 800
University of Prince Edward Island	-	48 218 200	-	48 218 200	44 070 200
Transferts interprovinciaux					
Province de la Nouvelle-Écosse	-	827 832	-	827 832	1 566 841
Province de Québec	-	95 723	-	95 273	154 631
Affectées					
Projet commun – Réseau informatique	966 893	143 678	-	1 110 571	1 430 405
Holland College	-	6 788 037	-	6 788 037	7 612 459
University of Prince Edward Island	-	28 698 988	-	28 696 988	12 272 162
Terre-Neuve-et-Labrador – places dans le programme de réadaptation	-	-	-	-	216 000
	966 893	111 058 858	-	112 025 751	91 193 498
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'année	222 045	80 897	-	302 942	702 248
Transfert à l'administration	-	(20 000)	-	(20 000)	(20 000)
Solde des subventions de fonctionnement – fin de l'exercice	222 045	2 878 587	2 541	3 103 173	2 820 231
Solde des subventions de capital	- \$	16 350 \$	- \$	16 350 \$	16 350 \$